

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1983)  
**Heft:** 670

**Artikel:** La bataille pour le sol vue d'en haut  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024773>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et financières des indigènes, alors qu'on affirme vouloir enrichir en premier lieu les montagnards. L'absurdité d'une activité touristique censée créer des emplois pour la population locale et qui draine en fait une main-d'œuvre saisonnière du bassin méditerranéen.

Ces phénomènes méritent bien quelques questions.

Le développement touristique actuel basé sur l'appropriation foncière par des non-résidents — où tourisme se conjugue avec placements immobiliers — est-il le seul possible? Que restera-t-il aux populations de montagne une fois épuisé leur capital foncier? Déjà la terre se négocie à un prix qui rend impensable toute activité autre que la promotion immobilière...

Répondre à ces questions n'est pas facile. Il existe

pourtant des réalisations qui pourraient nous inspirer (voir encadré).

Refaire du touriste un usager du territoire qui l'attire, et non un possesseur. Organiser le développement avec et pour ceux dont on prétend qu'ils doivent en bénéficier, les populations de montagne. Voilà un champ d'action pour les législateurs fédéraux et cantonaux, voilà un domaine où la mise à disposition de capitaux pourrait utilement concrétiser la solidarité cantonale.

#### LES ÉTRANGERS, BOUCS ÉMISSAIRES

Le bradage du sol, n'en déplaise à nos nationalistes pointilleux, ce n'est pas tant la vente à des étrangers avides de paysages et de sécurité financière, c'est d'abord la dépossession de leur territoire d'une partie de la population au profit d'une petite poignée de planificateurs du tourisme.

#### EXEMPLAIRE

### Tyrol: la montagne aux montagnards

*La montagne aux montagnards: voyez l'exemple impressionnant du Tyrol! Nous rendions compte dans ces colonnes en été 1981 (DP 599 du 16 juillet) d'un gros ouvrage de quelque 700 pages brochant le portrait du tourisme dans le Tyrol autrichien, exemple d'une alternative au développement touristique classique.*

*Deux points de repère, pour mémoire:*

— *Au Tyrol, l'hôtellerie traditionnelle représente un tiers de la capacité d'accueil de la région, l'hébergement chez l'habitant les 45%. Une politique délibérée: le gouvernement autrichien accorde des crédits élevés pour la création de chambres d'hôtes dans le milieu rural; mais cette activité doit rester un appoint: pas plus de*

*dix lits par foyer et interdiction de recourir à de la main-d'œuvre extra-familiale!*

— *Au Tyrol, l'exode rural réduit à sa plus simple expression (accroissement démographique continu depuis le début du siècle, pas seulement dans les villes de plaine, mais aussi dans les vallées) et la volonté des habitants de rester maîtres de l'économie touristique ont laissé peu de place aux promoteurs des villes et aux vacanciers, intéressés autant par la qualité de l'air que par les placements fonciers. A l'appui d'une politique de longue haleine, un appareil législatif adéquat: d'une part les exploitations agricoles viables peuvent être inscrites au cadastre par leurs propriétaires et par là soustraites au morcellement (cette mesure touche la moitié des fermes au Tyrol); d'autre part la vente de parcelles agricoles est soumise à autorisation, de même que la vente de parcelles bâties ou non agricoles, lorsque l'acheteur est étranger.*

## La bataille pour le sol vue d'en haut

L'Office fédéral de l'aménagement du territoire vient de publier (Office fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne) une brochure d'une trentaine de pages résumant les principaux enjeux liés à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire digne de ce nom. Titre: «La bataille pour le sol».

Un effort louable de vulgarisation et de rappel de certaines données de base, démographiques, économiques, énergétiques, etc. etc., y compris le rappel utile des textes légaux cernant le champ de «bataille».

Ne vous attendez pourtant pas à suivre les passes d'armes de près, à plonger dans la mêlée sanglante des intérêts financiers, à toucher du doigt les cadavres jonchant l'environnement construit: on survole tout cela d'assez haut pour éviter l'insoutenable, les questions sans réponse (le statut du sol urbain?) et les dégâts irréparables (surtout pas de noms!).

Ci-dessous, le tableau d'entrée en matière. Tout un programme.

